

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE ?

L'étude électrophysiologique est un examen qui permet d'étudier de manière précise l'activité électrique du cœur, et ce grâce à des sondes introduites via la veine fémorale (veine du pli de l'aîne).

À QUOI CET EXAMEN SERT-IL ?

Il est utilisé pour diagnostiquer certains problèmes du rythme cardiaque (bradycardie et tachycardie) et de déterminer l'utilité d'un traitement médicamenteux, l'implantation du pace maker ou d'un défibrillateur. Il est aussi possible de traiter différents problèmes de tachycardie en brûlant une petite zone du cœur (ablation).

L'ablation est dans la majorité des cas efficace et entraîne la disparition complète ou la réduction significative des symptômes.

Il est parfois nécessaire de stopper certains médicaments influençant le rythme cardiaque. La plupart des médicaments qui « fluidifient » le sang peuvent être poursuivis. Dans le doute, n'hésitez pas à interroger votre cardiologue à ce sujet.

OÙ SE PASSE L'EXAMEN ?

L'examen est réalisé en salle de cathétérisme cardiaque par un cardiologue spécialisé en électrophysiologie. La durée de l'examen varie en fonction de son indication : il dure la plupart du temps de 1 à 2h, mais peut parfois être plus long.

La préparation avant l'examen

- Demandez avec précision quels médicaments doivent être interrompus avant la procédure et lesquels peuvent être poursuivis.
- Lavez-vous avec le savon spécial fourni par l'infirmier (votre bas ventre sera rasé jusqu'au milieu des cuisses).
- Soyez à jeun 8h avant l'examen (vous ne pouvez ni boire, ni manger, ni fumer).
- Le personnel médical vous posera une perfusion.
- Si nécessaire, vous recevrez également un tranquillisant 1h avant l'examen afin de vous relaxer.
- Enlevez vos prothèses dentaires, vos vêtements et sous-vêtements, et revêtez une blouse d'opération.
- Videz enfin votre vessie avant l'examen.

Dans la salle d'examen

- Les infirmiers vous installent sur la table d'examen. Ils placent des électrodes à différents endroits afin de surveiller le rythme cardiaque.
- Une désinfection des plis inguinaux est réalisée et vous êtes recouvert(e) d'un champ stérile.
- Vous devez rester parfaitement immobile avec les bras le long du corps.
- Le cardiologue endort l'endroit où il introduit les sondes. Vous pouvez ressentir un petit pincement mais la suite de l'examen est habituellement indolore. Certaines personnes décrivent une impression de « chatouillement de l'intérieur » au moment où le cardiologue fait progresser les sondes jusqu'au cœur.
- Le cardiologue prend une série de mesures électriques de l'activité cardiaque.
- À certains moments, vous pourriez ressentir des palpitations (celles-ci sont provoquées).
- En cas d'ablation, vous pouvez ressentir une sensation de pincement ou de brûlure thoracique, et ce au moment où le cardiologue délivre de la radiofréquence. Des sédatifs et des anti-douleurs sont administrés en cas de besoin.

Après l'examen

- Le cardiologue enlève les sondes et l'infirmier, après une compression locale, réalise un pansement au niveau inguinal afin d'éviter un saignement.
- Normalement, vous pouvez manger 2h après votre retour en chambre et vous vous lever 4 à 6h après l'examen.
- Dans les heures qui suivent une procédure d'ablation, un suivi électrocardiographique par monitoring est souvent effectué.
- Si vous rencontrez la moindre gêne ou le moindre problème, n'hésitez pas à appeler un infirmier.
- Avant de quitter l'hôpital, il vous faudra attendre les conclusions définitives de l'examen et les directives du cardiologue concernant le suivi ultérieur.
- Durant les quelques jours suivant votre retour à domicile, évitez de forcer sur la jambe qui aura été ponctionnée au cours de l'examen.

L'EXAMEN COMPORTE-T-IL DES RISQUES ?

L'examen est généralement indolore ou, dans les cas contraires, très peu douloureux. Il est réalisé sous anesthésie locale au niveau du point de ponction. Le principal inconvénient réside dans l'obligation de rester sur le dos, tranquille et immobile pendant la durée de l'examen ainsi que quelques heures après la fin de ce dernier.

Un risque de complications locales au point de ponction (saignement, hématome...) peut en outre survenir. Le meilleur moyen de les prévenir est d'éviter de bouger la jambe avant l'heure qui vous sera prescrite.

Des complications plus graves sont exceptionnelles (de l'ordre de 0,1%). Ce sont par exemple des caillots de sang qui peuvent migrer dans la circulation, des saignements dans les enveloppes qui entourent le cœur, ou des répercussions sur les connexions auriculo-ventriculaires normales qui pourraient nécessiter la mise en place d'un pacemaker.

Dans tous les cas, l'équipe cardiologique est formée afin de réagir de la manière la plus rapide et la plus appropriée possible. Pour éviter une complication, les cardiologues peuvent par ailleurs choisir d'interrompre une procédure, au risque qu'elle reste incomplète, plutôt que de courir un risque supplémentaire.

Fiche info patient
ÉTUDE
ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE



+HELORA
PLUS QU'UN RÉSEAU HOSPITALIER



CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

ÉTUDE

ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE

Identification patient

Je soussigné(e), M/Mme*

né(e) le / / certifie :

→ **Que Dr/M/Mme*
m'a informé(e) par un langage clair :**

- De la nature du geste qui m'est proposé ;
- De mon droit de refuser cet examen.

→ **Avoir eu la possibilité de poser toutes les questions concernant cet examen et y avoir obtenu une réponse complète et satisfaisante. J'ai bien compris les réponses qui m'ont été données.**

→ **Donner mon consentement pour que soit réalisé cet examen.**

En conclusion, je comprends le sens et les explications du document que je signe ci-dessous. Tout est parfaitement clair et j'affirme en faire mon affaire personnelle.

Si le patient est incapable d'exercer ses droits :

Nom de la personne qui exerce les droits en tant que mandataire/ représentant/ administrateur de la personne tel que désigné par le juge de paix du patient incapable :

Par la présente, cette personne certifie avoir effectué toutes les démarches légales en ce sens.

Fait à, le / /

Signature du patient, et, si patient incapable, également la signature de son représentant légal/mandataire/administrateur de la personne tel que désigné par le juge de paix* (précédée de la mention « lu et approuvé »).

(*Biffer les notions inutiles)

Signature de la personne qui procure l'information

Document à signer par les deux parties, puis scanné ([GED-MO-00109](#)) dans le dossier médical informatisé « Care » dans la spécialité « droits du patient -catégorie consentements -sous-catégorie consentement » + copie à fournir au patient sur demande.

